

la procédure, a présenté le dixième rapport de ce comité. Son Honneur le Président a demandé à quel moment les honorables sénateurs étudieraient le rapport et il fut entendu qu'il serait étudié lors de la prochaine séance.

• (1600)

Le 2 juin 1988, le sénateur Molgat a expliqué que le dixième rapport portait sur une modification ayant pour objectif d'éviter qu'on puisse penser que le comité de la régie interne n'était pas obligé d'obtenir l'approbation du Sénat pour ses travaux. Le sénateur Molgat a dit alors:

Au contraire, ces rapports devraient être dûment approuvés par le Sénat, comme ceux de tous les autres comités, parce que c'est le Sénat qui prend la décision finale en toutes choses.

Les sénateurs se sont entendus là-dessus. L'approbation doit venir du Sénat et ne pas être accordée par l'entremise d'une lettre interministérielle sur la stratégie. Il n'est pas question non plus qu'elle vienne d'un comité n'ayant pas d'argent à dépenser et ne connaissant pas en détail le travail à accomplir ni, chose certaine, d'un sous-comité de trois ou quatre personnes tenant ses séances loin des yeux et des oreilles non seulement des médias, mais également du Sénat lui-même.

Honorables sénateurs, notre point de vue, pour ou contre, sur le plan à long terme de restauration et de rénovation des édifices du Parlement a peu d'importance par rapport au droit du Sénat d'être informé et de décider lui-même des mesures à prendre collectivement en fonction des faits présentés. Si nous permettons que ces droits soient diminués en quoi que ce soit, nous ferons alors un grand pas vers l'abolition pure et simple de notre institution.

Honorables sénateurs, au début de la déclaration qu'il a présentée récemment, le service des réponses différées a fait remarquer que le tiers de mes questions portaient sur une nouvelle salle des comités prévue pour l'édifice du Centre, dans le cadre de la stratégie du ministère des Travaux publics qui n'avait pas été débattue au Sénat. Je voudrais signaler que, ce jour-là, le sénateur Hastings a présenté les quatrième et cinquième rapports du comité de la régie interne. Là encore, il n'y a aucune mention de cela.

Ce que j'ai manqué le 12 mai, c'est le dépôt du sixième rapport de ce comité où on fait allusion, dans une seule phrase, aux installations de l'édifice du Centre. Même cette allusion n'a pas été entendue dans cette enceinte. On a tout simplement imprimé cette phrase dans les *Procès-verbaux du Sénat*. Là encore, les sénateurs n'ont pas eu la possibilité de se prononcer. Le dépôt de documents ne sert, après tout, qu'à informer.

Les événements du 12 mai, dans le cas du comité, ont encore refait surface, mais cette fois-ci dans une note de service du directeur des Services du Sénat à l'intention du sénateur Hastings. Voici ce que le directeur écrit:

Dans le cadre de la stratégie de rénovation à long terme de la cité parlementaire examinée et approuvée par le comité de la régie interne, le 2 décembre 1991, et confirmée ultérieurement par le comité le 12 mai 1994 (et renvoyée au Sénat le même jour), l'aménagement d'une nouvelle salle

des comités dans l'édifice de l'Est forme un tout. Le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux y a vu l'occasion de régler enfin le problème que posaient depuis longtemps les locaux réservés aux comités. On m'a récemment fait savoir que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada avait autorisé le ministère à mettre le projet en branle.

Je vous informe donc que la Direction de la cité parlementaire entreprendra les travaux dès le début du mois de décembre. Le calendrier des travaux n'ayant pas été définitivement arrêté, j'aviserai tout le monde des dates, une fois qu'elles seront connues.

Si vous avez des questions au sujet de ce projet, n'hésitez pas à communiquer avec mon bureau.

Honorables sénateurs, cette note de service a été rédigée le 28 novembre, le jour où j'ai donné avis que je souleverais une dernière fois la question à la Chambre.

Je vous remercie de votre patience, honorables sénateurs.

L'honorable Consiglio Di Nino: Puis-je vous poser quelques questions, mon honorable collègue?

Le sénateur Doyle: J'y répondrai de mon mieux.

Le sénateur Di Nino: Premièrement, je tiens à signaler aux honorables sénateurs qu'une discussion animée a eu lieu aujourd'hui précisément au sujet de cette question à une réunion conjointe du sous-comité du programme et des procédures et du sous-comité des budgets et du personnel du comité de la régie interne.

Nous pourrions peut-être inscrire cette question à l'ordre du jour du comité afin que nous puissions notamment discuter des règles dont parle l'honorable sénateur.

Honorables sénateurs, il est ressorti de nos délibérations de ce matin qu'il existait d'assez sérieuses divergences d'opinions (mon collègue, le sénateur LeBreton, était de mon avis) quant à savoir ce que le comité de la régie interne devait présenter aux sénateurs et au Sénat, sous quelle forme et à quel moment.

J'ai deux questions à poser au sénateur.

J'ignore jusqu'à quel point le sénateur Doyle estime que le Chambre devrait participer au processus décisionnel concernant les dépenses et les autres affaires qui touchent le Sénat ou les sénateurs. Ainsi, une fois qu'un budget a été approuvé et qu'il a franchi toutes les étapes, devrait-on, selon vous, débattre de certains aspects du document qui contient la plupart de ces données ou du document tout entier? Je sollicite un avis à ce sujet.

Le sénateur Doyle: Honorables sénateurs, à mon avis, ce n'est pas forcément ou toujours le montant d'argent qui est important. L'été dernier, des gens sont arrivés au Parlement et ont constaté que le bureau de poste était fermé. On n'avait donné aucun avis qu'il serait déménagé à un tout nouvel endroit.

Il y a quelques années, un membre du comité a dit: «Qu'on ne laisse jamais déménager le bureau de poste.» Il est maintenant gouverneur général et n'a aucune opinion sur ces questions.